

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.	a) Notre Dame de Guilinen	a)	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à	b) la Fabrique	b)	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c) point n'est à ma connaissance de décret autorisant	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d) au 1 ^{er} jan. 1840	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e)	e)	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ..	f)	f)	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.	g) une fois (le dimanche)	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h) —	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?	i) aucun	i)	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j) non	j)	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale	k) 2 kilomètres	k)	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l) bon en toute saison	l)	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m) 11	m)	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n) entre 4 et 5 cent.	n)	n)	n)	n)	n)

Observations particulières.

Les paroisses de Nivernais, Neuchâtel et St. Pierre
envoient à notre Chapelle, chaque fois que la messe y est dite,
un contingent appréciable de fidèles : Notre Chapelle
est sensiblement plus à leur portée, que l'église de leur
bourg respectif.

QUESTIONNAIRE

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES
de la paroisse de Landerneau

1° Date d'érection.

Septembre 1896
Cet oratoire est tout simplement
une chambre affectée à cette
destination.

2° Nom du propriétaire. . .

Madame la Marquise
de Pléne-Main
l'oratoire est à l'usage exclusif
du duc de Pléne-Main de Pléne-Main
qui tiennent à Landerneau,
une école libre.

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois . . .

2 fois par mois.

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

point n'a été demandé, ni
obtenu d'indult pontifical.

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?

une autorisation de conserver le
St. Esprit, par le duc de Pléne-Main, a été
obtenue de M. de Pléne-Main, Valleur.
Cette autorisation écrite est
conservée à la communauté.